

Membres	23
En exercice :	
Présents :	14
Absents :	9
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

DE00013.03-2023
République Française
Département de l'Isère

Envoyé en préfecture le 22/03/2023
Reçu en préfecture le 22/03/2023
Publié le
ID : 038-200063964-20230320-DE00013_03_2023-DE



Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 20 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mars 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Fabienne DUPUY, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Michel HANNI, Sophie DE ARAUJO,

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Guillaume LIAUZUN (pouvoir à S. JUPPET), Marilyn SERRANO (pouvoir à F ; DUPUY), Chloé VIAL (pouvoir à M. SANDRIN)

Absents : Mesdames, Messieurs : Bruno GENEVAY, Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Jean-Paul COTTIER, Séverine MARLAY.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal désigne M Vincent LIENARD 1^{er} adjoint pour présider la séance en son absence, conformément à la réglementation en vigueur.

M Vincent LIENARD présente les grandes lignes du compte administratif 2022 du budget général de la commune dont le conseil municipal lui a confié l'exécution :

Section de fonctionnement :

- Dépenses.....	-	1 262 159.23€	
- Recettes	+	1 431 171.70€	
- Excédent		169 012.47€	
- Excédent de fonctionnement antérieur :		327 944.27€	
- Résultat Excédentaire de fonctionnement 2022.....			496 956.74€

Section d'investissement :

- Dépenses	-	367 641.39€	
- Recettes	+	226 291.81€	
- Déficit		141 349.58€	
- Excédent reporté cumulé.....		581 489.44€	
- Résultat excédentaire d'investissement 2022			440 139.86€

EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE 2022..... 937 096.60€

M Vincent LIENARD, après avoir procédé à l'exposé des résultats du compte administratif 2022 procède au vote du compte administratif 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'adopter le compte administratif présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité

- après s'être fait présenter les résultats du compte administratif 2022 de la commune d'ARANDON-PASSINS,
APPROUVE et ADOPTE, à l'unanimité le compte administratif 2022 tel qu'il vient d'être présenté.

Dit que cette délibération sera transmise à la sous-préfecture ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
SANDRIN Maria,

